



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-244**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1239027-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, la Ville fait le choix de soutenir les associations sportives aixoises dans leurs activités en leur accordant des subventions. Ce soutien financier leur permet d'offrir aux aixois une offre sportive de qualité.

Depuis 2021, le champ d'attribution des subventions aux clubs s'est ouvert aux initiatives sport santé, sport seniors, sport handicap et à la mise en œuvre de nombreux projets innovants tels que le « savoir rouler à vélo ».

Aussi, en cette période stimulante durant laquelle vit le label « Terre de jeux 2024 », les initiatives de clubs partenaires pour faire vivre le crédo de l'esprit sportif aixois « amitié, respect, excellence » enrichissent considérablement l'offre sportive et tendent à faire découvrir des sports olympiques et paralympiques au plus grand nombre, en développant une vraie culture sportive au sein de notre commune.

Aix-en-Provence devient de plus en plus attractive pour l'accueil des manifestations sportives à rayonnement national et international, et pour les accueils récurrents des équipes de France au sein de nos structures labellisées « Centre de préparation aux Jeux », réalisés conjointement avec les clubs. Ces sollicitations sont les indicateurs positifs du dynamisme local et de la qualité de la collaboration entre la Ville et ses associations sportives.

Enfin, vrai outil d'incitation à la pratique sportive des 6-18 ans, le dispositif « Pass'Sport Club » connaît chaque année un engouement manifeste avec la prise en charge partielle de 1 100 cotisations annuelles pour les enfants, grâce encore à une collaboration de qualité avec les clubs partenaires de ce dispositif municipal.

Amenés à participer de plus en plus à la mise en œuvre d'un projet commun basé sur la pratique sportive pour le plus grand nombre d'aixoïses sans exclusion, mais aussi dans une quête constante de performance pour faire rayonner la Ville, les clubs sportifs ont besoin de ce soutien financier pour mettre en œuvre ces activités d'intérêt général.

Aujourd'hui, nous vous proposons une répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux sports telle que présentée en annexes 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4.

Il convient de se positionner sur les montants des subventions accordées pour :

- le fonctionnement annuel des associations,
- le versement complémentaire des fonds du dispositif « Pass'Sport Club »,
- leurs investissements,
- les manifestations ou projets du 1^{er} semestre 2023.

En conséquence, au regard des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions de fonctionnement en soutien de l'activité des clubs sportifs, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant total de **1 405 730 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2023 et affectés au compte **415.6748.924.1100**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **APPROUVER** l'attribution de subventions de projets, récurrents ou exceptionnels tels que des manifestations ou des projets sportifs, détaillées en annexe **1.2** pour un montant total de **68 000 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2023 et affectés au compte **415.6748.924.1101**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **APPROUVER** l'attribution de subventions d'investissement, telles que définies en annexe **1.3** pour un montant total de **33 304 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2023 et affectés au compte **415.20421.904.1099**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **APPROUVER** l'attribution de subventions de fonctionnement pour le dispositif Pass'Sport Club 2022-2023, telles que définies en annexe **1.4** pour un montant total de **1 780 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2023 et affectés au compte **415.6574.924.1100**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ADOPTER** les conventions concernant les associations conventionnées telles que présentées en annexes **2** ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions.

Présents et représentés : 43
Présents : 30
Abstentions : 0
Non participation : 1
Suffrages Exprimés : 42
Pour : 42
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

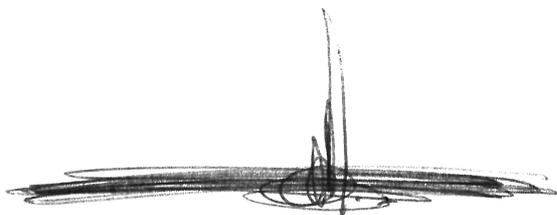
Se sont abstenus

NEANT

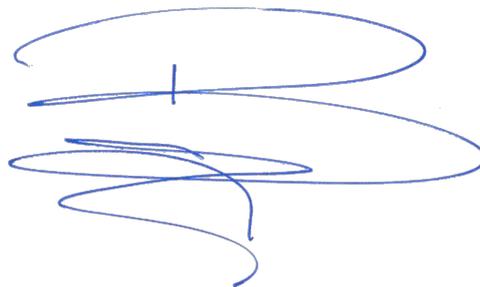
N'ont pas pris part au vote
Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00